

TARIFS TRIMESTRIELS 2025-2026

Contribution familiale trimestrielle

Quotient	Tranches		Tarif pour enft* 1 (ainé)	Tarif pour enft* 2	Tarif pour enft* 3	Tarif pour enft* 4	Tarif pour enft* 5
Quotient 1	-	7 000	193 €	187 €	106 €	104€	102€
Quotient 2	7 001	8 000	280 €	272 €	154 €	151€	148€
Quotient 3	8 001	9 500	363 €	352€	200€	196€	192€
Quotient 4	9 501	11 500	394 €	382 €	217€	213€	209€
Quotient 5	11 501	13 500	443 €	430 €	244 €	239€	235 €
Quotient 6	13 501	15 000	502€	487 €	276 €	271€	266 €
Quotient 7	15 001	18 000	569€	552€	313€	307 €	302 €
Quotient 8	18 001	22 000	662€	642€	364€	357€	351€
Quotient 9	22 001	25 000	785 €	761€	432 €	424€	416€
Quotient 10	25 001	40 000	826€	801€	454 €	446 €	438 €
Forfait	Forfait 40001		1 140 €	1 106 €	627€	616€	604 €

Fréquence

- 3 factures trimestrielles par année scolaire pour 10 mois de scolarisation,
- une facture ou un avoir fin juin (solde négatif du porte-monnaie de la restauration, bourse, sorties de fin d'année.....)

 *uniquement pour les enfants scolarisés dans le Centre Scolaire Saint-Marc
 - Détermination du quotient
 - Sur l'avis d'imposition, relever :
 - Le revenu fiscal de référence ->RFR
 - Le nombre de parts ->NP

(Les parents isolés peuvent rajouter une ½ part uniquement si la lettre « T » est mentionnée dans cas particulier de l'avis d'imposition)

Calcul: RFR divisé par NP = Tranche qui correspond au quotient.

Exemple:

- Le revenu fiscal de référence 25 000 € -> RFR
- Le nombre de parts 3 -> NP

25000 / 3 = 8 333,33 => d'après le tableau de la grille tarifaire, vous vous positionnez en quotient 3.

Réduction

Les **professeurs ou salariés du Centre Scolaire Saint-Marc**, bénéficient pour leur(s) enfant(s) scolarisé(s) dans le Centre Scolaire Saint-Marc, d'une réduction de 30 % du quotient dans lequel ils se classent en fournissant <u>une attestation de travail de l'année de référence</u> soit 2025-2026 ainsi que la copie DE TOUTES LES PAGES de l'avis d'imposition 2024 sur les revenus de 2023.